

REGLEMENT

COUPE Auvergne–Rhône–Alpes

2022 / 2024

Table des matières

1	Présentation	2
2	Objectifs	2
3	Calendrier	2
4	Règlementation générale et technique	2
5	Emargement	3
6	Timing de course et essais	3
7	Les engagements	3
8	Les inscriptions	4
9	Les catégories 2022 à 2024 (Voir le tableau annexe I)	4
10	Classement et récompenses	4
10.1	Classement général individuel	4
10.2	Classement général des clubs	4
10.3	Récompenses classement individuel	4
10.4	Récompenses classement des clubs	4
11	Cérémonie protocolaire	5
12	Arbitres et bénévoles :	5
12.1	La commission BMX RACE nomme :	5
12.2	La commission du corps arbitral BMX désigne :	5
13	Pistes et club organisateur	6
14	Informations	6
Annexe I / Catégories		7

F	06/09/2023	Mise à jour : §12, §13
E	28/01/2023	Mise à jour : §6, §12 et Annexe I : Catégories
D	23/01/2022	Mise à jour : Tarif engagements / Timing prévisionnel / Inscriptions
C	18/11/2021	Annexe I – mise à jour des catégories
B	11/11/2021	§9 – mise à jour regroupement catégorie
A	30/08/2021	Première issue
Rév.	Date	Modifications

1 Présentation

La Coupe Auvergne–Rhône–Alpes se déroulera en 2 manches sur deux week-end et opposera les pilotes de toute la région Auvergne–Rhône–Alpes.

La Coupe Auvergne–Rhône–Alpes permettra aux pilotes de se qualifier aux Challenge France Sud-Est.

Les 2 manches sont obligatoires.

2 Objectifs

Favoriser la promotion du BMX RACE en région Auvergne–Rhône–Alpes et faciliter le démarrage des jeunes compétiteurs au niveau régional.

Permettre aux licenciés de participer à une compétition en franchissant un palier supplémentaire, se confronter et connaître les pilotes de notre région dans chaque catégorie.

La Coupe Auvergne–Rhône–Alpes est ouverte aux pilotes extérieurs au comité Auvergne–Rhône–Alpes.

3 Calendrier

La Coupe Auvergne–Rhône–Alpes se déroulera sur 2 manches entre février et avril. (Avant les Challenges France Sud-Est.)

Chaque année la date définitive des Coupes Auvergne–Rhône–Alpes sera définie par la commission BMX RACE dès la parution du calendrier national.

4 Règlementation générale et technique

Le règlement national en vigueur à la date des compétitions sera le règlement de référence.

La coupe Auvergne–Rhône–Alpes est accessible à tout pilote détenteur d'une licence en cours de validité délivrée par la FFC. Les titulaires d'une carte à la journée, d'une licence accueil, d'une licence loisir ne sont pas autorisés à participer à la Coupe Auvergne-Rhône-Alpes.

Tout pilote non inscrit ne pourra pas participer aux essais ni prendre le départ de la course. Un contrôle de licence inopiné est susceptible d'être mené en cas de doute avéré par le Président de Jury.

Tous les vélos devront être équipés de plaques frontale et latérale conformément au règlement en vigueur. Sur la plaque latérale la lettre accompagnant le numéro est obligatoire.

Les pédales automatiques sont autorisées pour les catégories ayant droit.

La tenue du pilote devra-t-être conforme au règlement en vigueur.

NOTA : Les pilotes qui se blesseraient lors des essais doivent faire établir par le médecin de l'épreuve un certificat médical ou une attestation des secouristes à transmettre au secrétariat de la course avant la fin de la 3ème manche pour apparaître dans le classement.



5 Emargement

Il n'y aura pas d'emargement, ni de contrôle de licence.

L'emargement est remplacé par une diffusion sur le site internet du comité Auvergne-Rhône-Alpes de la liste des pilotes et par un affichage de la liste des pilotes inscrits par catégorie.

Chaque pilote devra s'assurer avant de prendre part aux essais qu'il est bien inscrit et contrôler son numéro de pilote (Chiffres et Lettre réglementaires) et sa catégorie.

6 Timing de course et essais

Le film de course sera établi par le secrétariat de course nommé par la commission BMX RACE et transmis au Président de jury.

Le timing de course sera établi par le Président de Jury nommé par la sous-commission arbitrale BMX RACE. Il devra suivre autant que possible le timing prévisionnel suivant :

Les horaires sont donnés à titre indicatif, le timing sera ajusté en fonction du nombre de participants.

Définition des Blocs :

- Bloc 1 : Toutes les catégories Cruisers
- Bloc 2 : U7 (Pré-licencié) F/G
- Bloc 3 : U9 (Poussin) F/G
- Bloc 4 : U11 (Pupille) F/G
- Bloc 5 : U13 (Benjamin) F/G
- Bloc 6 : U15 (Minime) F/G
- Bloc 7 : U17 (Cadet) F/G
- Bloc 8 :
 - Femme 17 et +
 - Homme U19 (Junior) et +

Timing - Essais + compétitions

Le Samedi

- 09h00 Début des essais
 - Essais par bloc 1, 2, 3 et 4 (Ordre défini par Président de Jury)
- Début des manches
- A l'issue des manches, phases finales
- A l'issue des courses : Remise des récompenses

Le Dimanche

- 08h30 Début des essais
 - Essais par bloc 5,6,7 et 8 (Ordre défini par Président de Jury)
- Début des manches
- A l'issue des manches, phases finales
- A l'issue des courses : Remise des récompenses

7 Les engagements

- Pour une épreuve 20"
 - 13,00 € par pilote pour toutes les catégories
- Pour une épreuve 24"
 - 13,00 € par pilote pour toutes les catégories

8 Les inscriptions

Les inscriptions se feront obligatoirement sur maj.ffc.fr/Maj/ par les clubs
La clôture des inscriptions est à 20h00, le 10^{ème} (dixième) jour précédant la course.

La liste des engagés sera mise en ligne sur le site du comité FFC Auvergne Rhône-Alpes le jeudi précédant la course.

Pas de remboursement pour annulation(s).

Tout club n'ayant pas respecté les délais d'engagement précisés par le règlement de la Coupe sera pénalisé. Les pilotes ne pourront être inscrits que par leur club uniquement si des places vacantes sur les feuilles de race le permettent. Le montant des droits d'engagement sera doublé (Article 6.4.003).

9 Les catégories 2022 à 2024 (Voir le tableau annexe I)

Si les pilotes d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés avec les catégories inférieures ou supérieures, tout en gardant un classement séparé.

Entre 4 et 8 pilotes dans une catégorie, le classement s'effectuera sur 5 manches.

Aucun sur classement ne sera accepté sauf avis contraire du CTR (Conseiller Technique Régional) ou du DTN (Directeur Technique National)

10 Classement et récompenses

10.1 Classement général individuel

Après la course, le classement sera envoyé par courriel par l'administrateur de la course à la commission régionale BMX à l'adresse suivante : commission.aura.bmx@orange.fr
Après validation il sera mis sur le site du comité AURA.

10.2 Classement général des clubs

Pour chaque catégorie, les points des deux meilleurs pilotes de chaque club engagé seront pris en compte pour le classement général des clubs.

10.3 Récompenses classement individuel

Le club organisateur prévoit de récompenser les 3 premiers du classement de chaque catégorie lors de la cérémonie protocolaire.

Un système prévu par l'organisateur à l'arrivée des finales permettra de donner les récompenses aux autres pilotes (4^{ème} à 8^{ème} place) hors cérémonie protocolaire.

10.4 Récompenses classement des clubs

Un classement des clubs sera réalisé sur les 2 meilleurs pilotes de chaque catégorie de chaque club. Suite à ce classement les 3 premiers clubs seront récompensés.

Les récompenses seront remises au Championnat Régional.



11 Cérémonie protocolaire

La cérémonie protocolaire est obligatoire pour tous les pilotes récompensés. Les pilotes devront être revêtus de la tenue réglementaire et du maillot de leur club pour monter sur le podium.

Tout autre maillot ne doit pas apparaître lors de la cérémonie protocolaire. Les récompenses ne seront pas remises à un tiers.

Les pilotes devront être prêts à monter sur le podium protocolaire à l'appel de leur nom. Lorsque le pilote ne se présente pas sur le podium, les points du jour ne seront pas pris en compte (Sauf blessure). Toute sanction sera mise en application par le Président de Jury.

Le pilote ayant un équipement ou un comportement incorrect lors de la cérémonie protocolaire sera sanctionné par le Président de Jury par une disqualification. Il perdra tous les bénéfices du classement qu'il avait obtenu (points, récompenses).

12 Arbitres et bénévoles :

12.1 La commission BMX RACE nomme :

- L'Administrateur + un binôme photofinish

12.2 La commission du corps arbitral BMX désigne :

avec l'aide des correspondants départementaux, l'équipe d'arbitres licenciés et formés pour œuvrer toute au long de la journée y compris pour les essais, ci-après :

- Le Président de Jury
- Le Président de Jury adjoint
- Le Responsable Départ + 1 adjoint
- Le Starter
- Le Responsable Arrivée + un binôme
- Trois arbitres de piste
- Le Responsable Pré-grilles + deux arbitres

Soit au total, une équipe de 17 arbitres indemnisés (pour un jour complet) par le club organisateur

- o Le montant de l'indemnité journalière est défini en conseil d'administration.

Le club organisateur doit prévoir en complément :

- Un Speaker (licence en cours de validité)
- Du personnel de piste (une personne par virage) (possible bénévole)
- Une personne à la liaison arrivée / secrétariat (possible bénévole)
- La mise en place du secrétariat course (moyen humain et matériel)
- Une personne pour l'affichage (possible bénévole)

Les autres clubs doivent fournir un arbitre licencié à minima.

Chaque club devra faire parvenir à la commission du corps arbitral BMX le(s) nom(s) de(s) l'arbitre(s) proposé(s) le lundi 20h00 (dernier délai) précédant la course.

13 Pistes et club organisateur

Le choix des pistes et du club organisateur se fera sur candidature, par la commission régionale BMX RACE Auvergne-Rhône-Alpes.

Toutes les pistes devront avoir leur certification à jour afin de pouvoir postuler.

- Pour rappel, toute piste doit être certifiée, même pour les entrainements. En cas d'accident l'assurance fédérale ne pourra pas être sollicitée et la responsabilité du Président du club sera engagée.

Au niveau de la piste et des abords, prévoir

- Sonorisation piste et pré-grilles, DJ
- Zone Coach
- Pour la cérémonie protocolaire, un podium normalisé avec fond de podium (abrité si possible)

Pour le déroulement de l'épreuve, le club organisateur devra prévoir

- Les locaux destinés à l'accueil des pilotes, arbitres et officiels
 - o Le local secrétariat
 - o Le local photocopie
 - o Le local photo finish avec vue sur ligne d'arrivée
 - o Le local des arbitres
- Les commodités (WC, Douches, ...)
- Les zones des tentes clubs et éventuellement comités départementaux
- Parkings officiels, pilotes et publics
- Zone camping, camping-car pour officiels et publics

Le dossier d'intention de candidature sera transmis aux clubs par le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Les clubs devront envoyer leur candidature uniquement au Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes en indiquant leur souhait avant le 30 septembre de chaque année

14 Informations

Un représentant du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de la commission BMX RACE sera présent.

Pour le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes - Commission BMX RACE



Xavier Rongère



Nathalie Morawiec

Président(e) de la commission BMX RACE

Annexe I / Catégories

20 Pouces	Catégorie	Homme	Femme
5 ans / 6 ans	U7	X	X
7 ans / 8 ans	U9	X	X
9 ans / 10 ans	U11	X	X
11 ans / 12 ans	U13	X	X
13 ans / 14 ans	U15	X	X
15 ans / 16 ans	U17	X	X
17 ans / 18 ans	U19	X	
17 ans et plus	Femme 17 et +		X
19 ans / 29 ans	Homme 19/29	X	
30 ans et plus	Homme 30 et +	X	

24 Pouces	Catégorie 2023	Homme	Femme
13 ans / 14 ans	Cruiser U15 / U17	X	X
17 ans et plus	Femme 17 et +		X
17 ans / 29 ans	Homme 17/29	X	
30 ans / 39 ans	Homme 30/39	X	
40 ans et plus	Homme 40 et +	X	